

# Exercice

## « Evacuation simulée / inopinée »

### ✓ Objectifs :

- Mettre le personnel face à une situation réelle de déclenchement de l'alarme et ainsi mettre en œuvre les acquis en formation et procéder aux premières mesures face à l'alarme ;
- Cette obligation relève également des **arrêtés du 25 juin 1980** (règlement de sécurité des ERP) et du **18 octobre 1977** (règlement de sécurité en IGH), du **décret n°2011-1461 du 7 novembre 2011** relatif à l'évacuation des personnes handicapées des lieux de travail en cas d'incendie.

### ✓ Public concerné : tout le personnel

### ✓ Durée du stage : environ 2 heures selon l'établissement

### ✓ Programme du stage :

#### Théorie

- Rappel oral des points positifs et négatifs observés lors de l'exercice ;
- Analyse de l'exercice.

#### Pratique

- La Direction et le SDIS (Sapeurs-Pompiers) sont prévenus de la date et de l'heure de l'exercice ;
- Mise en place du scénario avec la direction.

✓ **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Le formateur est dans une démarche pédagogique : la théorie est exposée, puis mise en pratique.

Pour ce faire 3 méthodes sont mises en œuvre :

- Active ;
- Interrogative ;
- Démonstrative.

✓ **Les moyens mis à sa disposition sont :** Générateur de fumée

✓ **Tarif :** sur devis

✓ **Modalités et délais d'accès :**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel : **formation@sas-cpfi.fr** ;
- L'accès à la formation est initié par l'employeur ;
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures ;
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes ;
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est en moyenne d'un mois.

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap :** nous consulter

**Un Compte Rendu de l'exercice rédigé par le formateur est remis au Responsable de l'établissement**